

AVIS DES SOCIETES *

Paiement de dividendes

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, rue de Turquie –1001 Tunis

La Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires, qu'en vertu de la deuxième résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 Juin 2011, les dividendes relatifs à l'exercice 2010 fixés à 240 millimes (0,240 Dinar) par action, seront servis conformément à cette résolution à partir du 1^{er} Juillet 2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.